

COMMUNE DU MUY  
AM/PM/2025 N°150

**ARRETE DU MAIRE**

Réglementation particulière au stationnement devant le N°126, avenue Jules Ferry  
Pour cause de déménagement  
Mardi 9 décembre 2025

**LE MAIRE DU MUY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

**VU** le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

**VU** la demande formulée le 28 novembre 2025 par monsieur Jean RUEZ, conseiller commercial de la SARL « DEMENAGER DEMAIN » sise 10, bd Tzaréwitch – 06000 NICE, sollicitant la réservation de trois places de stationnement devant le N°126, avenue Jules Ferry - 83490 Le Muy, afin de pouvoir effectuer le déménagement de leur client qui a lieu le mardi 9 décembre 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Trois places de stationnement sont réservées le mardi 9 décembre 2025 de 07h00 à 18h00 devant le N°126, avenue Jules Ferry – 83490 Le Muy, dans le cadre du déménagement.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

**Aucun dépôt de matériaux n'est toléré sur le domaine public.**

**ARTICLE 3** : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4** : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- Pétitionnaire

**Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site internet : [ville-lemuy.fr](http://ville-lemuy.fr)

LE MUY, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Date :

03 DEC. 2025

Le Maire,

Liliane BOYER

